République Française Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON 133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n°: 051-22

Objet : CONTRAT POUR LA CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « L'ARBRE DE VIE » LORS DE LA FÊTE COMMUNALE

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de cession présenté par Sonotek pour la représentation du spectacle « L'arbre de vie » le dimanche 26 juin (3 passages 10h30 – 14h30 – 15h30) sur plusieurs sites de la ville de Coubron (parc de la mairie, Maison de la Nature et vignes)

CONSIDERANT les droits du spectacle « L'arbre de vie » pour une représentation d'un montant de 1000,00 € TTC

CONSIDERANT le titulaire du contrat : Sonotek, B.P. 1 17380 TONNAY-BOUTONNE

DECIDE

DE SIGNER le contrat de cession entre Sonotek et la ville de COUBRON.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ; Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 28 avril 222.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220428-051-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/06/2022 Affichage 28/04/2022

Affichage 28/04/2022

Pour l'autorité compétente p Ndèlégatio



Ludovic TORO

Maire de Coubron Conseiller Régional d'Île-de-France Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON mairie@coubron.fr - téléphone 01 43 88 51 45 - télécopie 01 43 88 63 85 - www.coubron.fr Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire